

**CESER de Bourgogne-Franche-Comté**  
**Séance plénière du 16 novembre 2016**

**Déclaration de Michel FAIVRE-PICON, au nom de la CGT,**  
**concernant l'avis du CESER sur le rapport 1 3**  
**Décision Modificative de l'exercice 2016**

Cette décision modificative 2016 intègre une augmentation globale des recettes de près de 16 millions d'euros.

Nous relevons cependant une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, conséquence des décisions gouvernementales de diminution des dépenses publique (- 451 millions pour les régions) alors que les compétences régionales sont de plus en plus nombreuses et variées. Nous dénonçons cette mesure depuis sa mise en place en raison des conséquences qu'elle entraîne sur ce qui fait la vie des populations dans un territoire, nous regrettons que chaque discussion budgétaire confirme notre analyse.

Les disparités des recettes issues de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises entre les départements, nous interpellent car elles sont révélatrices des situations économiques et sociales, et des disparités entre territoires. Leurs évolutions, les explications de celles-ci sont un des éléments à prendre en compte dans la construction des politiques régionales, par exemple dans l'élaboration du SRDEII ou du SRADDET.

La baisse des dépenses, pour un total de presque 62 millions de crédits de paiement principalement d'investissements, amène de vraies interrogations sur la capacité du Conseil Régional à faire et/ou à mettre en œuvre. Cette situation avait déjà été pointée en Bourgogne les années précédentes, il ne faudrait pas qu'elle devienne une habitude. Une politique régionale bien conduite doit permettre de passer du dire au faire sans encombre. Annoncer des actions pour les lycées, la culture, l'aménagement des territoires, les transports ... et ne pas les conduire, c'est décevoir. Ce n'est pas compréhensible, d'autant plus quand les financements sont disponibles. C'est aussi un élément de la confiance des citoyens dans la politique et donc de la construction démocratique qui est mise en péril.

Parce que l'avis pointe ces éléments, la CGT votera pour.

Une remarque concernant la TICPE dont les taux proposés sont au plafond autorisé.

Cette taxe est un contre-sens au développement durable puisque son rendement est lié à l'utilisation des véhicules carbonés et que notre pays est engagé dans la transition énergétique.

Ayant de plus en plus de compensations à assurer, elle démontre la nécessité d'une réforme de la fiscalité permettant d'assurer les ressources nécessaires permettant de construire des politiques répondant aux besoins des populations.